

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 981

Artikel: Vent contraire : aigreur bancaires
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Manque d'antennes

(ag) Hans Flückiger, directeur suppléant de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, présente dans *La Vie économique* de décembre 89 les défis de la bataille pour le sol.

Pour illustrer les tensions que suscite l'affectation d'un sol rare, il cite en vrac la pénurie de terrains à bâtir dont se plaignent les entrepreneurs, la difficulté de stocker des déchets spéciaux ou d'exploiter des gravières, le manque de terrains de golf que déplorent les milieux du tourisme. Et dans cette énumération, on trouve aussi l'exemple suivant: «*Les milieux de la protection de la nature et du paysage ne veulent rien savoir des antennes orientables des PTT.*»

En fait, les opposants ne sont pas seulement les défenseurs patentés du paysage, mais une grande partie de la population locale.

Cet exemple des difficultés de l'aménagiste est assez gros sous cette plume. En s'approchant successivement de deux communes, Neyruz-sur-Moudon et Boulens, et en faisant miroiter des rétributions pour la location du terrain modestes en soi, mais considérables en proportion des budgets communaux qui sont de l'ordre des 200'000 francs, les PTT ont tenté de forcer le passage avant la mise à l'enquête d'un plan sectoriel, ce par quoi ils auraient dû selon les règles commencer.

Il est assez significatif qu'un des plus hauts responsables fédéraux semble ignorer que la Confédération par une de ses régions «n'ait pas fait ce qu'elle dit» tout en demandant aux autres de «faire ce qu'elle dit».

Tromperie par omission

Et même si M. Hans Flückiger connaissait bien ce dossier, comment aurait-il pu établir les faits, quand le Conseil fédéral lui-même, dans une réponse à une question Victor Ruffy, gomme ce manquement. Ah! si l'ancien juge fédéral Haefliger analysait chaque déclaration du Conseil fédéral avec la sévérité qui lui fait se demander si le Parlement n'a pas été trompé par une omission, il trouverait un abondant matériel. Le cas le plus courant est celui où un service interpellé rédige lui-même la réponse

qu'avalise l'autorité supérieure. Tel fut le cas.

Les résistances locales que l'on juge égoïstes sont aussi une contestation du pouvoir des grandes institutions toujours tentées d'en prendre à leur aise. Et dans le cas particulier, il faut saluer le bon relais assuré aux oppositions par le Conseil d'Etat vaudois qui a donné un préavis négatif sur ce projet.

Pas d'intermédiaire coûteux !

On rappellera que pour permettre une meilleure réception de Radio suisse internationale dans le monde entier, à partir de la Suisse seule, les PTT envisagent d'implanter, en plus de l'émetteur de Sottens et de celui à antenne orientable de Chapelle, quatre autres émetteurs, balayant l'ensemble du Jorat, avec une puissance cumulée encore jamais expérimentée et répartis dans un rayon de 10 kilomètres, touchant 30 communes, dans des sites en vue, avec des antennes doubles de 105 mètres, plus les installations au sol.

Précisons que les PTT en quête d'emplacements ont d'ores et déjà accepté le refus des autorités bernoises. Est-ce parce qu'elles sont plus près du pouvoir? Et ajoutons que les Vaudois par les installations existantes fournissent une importante contribution. L'auteur de ce papier est dans le rayonnement de ces

antennes; il peut entendre la radio romande en décrochant son téléphone; il ne s'agit donc pas d'un commentaire pro domo!

Les PTT pour couvrir le monde utilisent aujourd'hui trois relais, celui de Pékin qui permet une meilleure réception aux Philippines, en Indonésie, au Japon; celui de Brasilia qui couvre aussi l'Amérique centrale et une partie de l'Amérique latine; celui du Gabon pour l'Afrique et le Sud de l'Amérique. Les émetteurs reçoivent directement les émissions de Berne, par satellite.

Pourquoi ne pas persévérer dans cette voie?

Première réponse: il faut à tout prix garantir l'indépendance de la «voix suisse». Mais les gouvernements, y compris celui de la Chine, ont d'autres soucis que de surveiller les nouvelles suisses, essentiellement en français et en allemand. Les ambassades peuvent d'ailleurs surveiller la fidélité de la retransmission. Et en cas de conflit mondial grave? Il y aura d'autres facteurs de perturbation des ondes!

Reste l'argument financier. Les relais se paient. Tant mieux! Pourquoi regretterions-nous l'argent que nous donnons au Gabon? Et il ne s'agit pas en l'occurrence d'exporter nos déchets, mais d'utiliser des relais locaux existants.

Cette prétention de couvrir le monde entier depuis son propre territoire, sans dépendance, sans dépenser des francs suisses à l'extérieur, même en faveur de pays pauvres, est révélateur d'une difficulté de penser autrement. ■

VENT CONTRAIRE

Aigreur bancaire

(jd) Leurs bénéfices sont toujours aussi confortables et elles sont en passe d'être soulagées d'une charge fiscale de près de 400 millions de francs — au profit de leurs clients. Pourtant les banques sont de mauvaise humeur parce que mal aimées, plus même, en butte à l'hostilité: la Commission des cartels leur cherche noise en exigeant d'elles de renoncer à des accords pourtant bien intéressants; la hausse du taux hypothécaire et quelques affaires de blanchissage suscitent la critique sur plusieurs fronts. Le blocage rapide des comptes présumés de Ceausescu, décidé par l'Office fédéral

de la police, comme pour les fonds de Marcos à l'époque, constitue un abus de pouvoir, de surcroît inutile puisque les banques ont l'obligation légale d'une attention accrue lors d'un changement de régime; la précipitation fédérale, dans de telles circonstances, ne peut que contribuer à l'insécurité du droit et à ébranler la confiance internationale dans la place financière helvétique. Et pour faire bonne mesure, le conseiller fédéral Otto Stich politise cette question de la place financière en préconisant un redimensionnement du secteur bancaire surdéveloppé par rapport à la capacité éco-

Capital-risque pépère

(jd) 5 à 10 millions de francs par an. C'est la somme que Ciba-Geigy met à disposition d'un fonds de capital-risque destiné à soutenir des projets dans le tiers monde dont la rentabilité immédiate n'est pas assurée. Un fonds à usage interne: peuvent y avoir recours les divers départements de la multinationale pour développer des projets qui exigent des investissements préalables importants, un accompagnement ou une préparation coûteux et qui présentent un intérêt social évident. Exemples: le développement d'un moyen de lutte biologique contre les criquets, une campagne d'information sur l'épilepsie et son traitement avec un médicament de Ciba-Geigy, l'encouragement des exportations de textiles de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe et les Etats-Unis, l'amélioration du programme de lutte contre la lèpre. Il ne s'agit pas d'une action caritative; à terme les projets soutenus doivent être rentables. Le fonds est là pour faciliter le démarrage et prendre en charge un échec éventuel. L'initiative est intéressante. L'idée est

née au sein du groupe tiers monde de Ciba-Geigy et reflète le souci d'adapter la politique de l'entreprise aux problèmes particuliers des pays et des populations les plus défavorisés. Mais l'action reste marginale: 5 à 10 millions sur un bénéfice net de 1,5 milliard, c'est prendre un risque insignifiant. Et qualitativement, elle est loin de contrebalancer la politique générale de l'entreprise qui a peine à intégrer les intérêts vitaux et à long terme du tiers monde à ses perspectives de profit. On citera pour mémoire l'assortiment des médicaments suisses exportés qui trop souvent sont inadéquats (DP 979) et la mainmise de l'industrie chimique sur la biotechnologie qui conduit au monopole sur les semences et les produits de traitement et peut-être, à terme, au transfert de certaines productions traditionnelles du tiers monde vers les pays du Nord (DP 972). ■

Libération a rappelé l'existence d'une minorité sorabe en RDA. Il s'agit de slaves qui subsistent depuis des centaines d'années en Lusace. Leur langue est protégée par l'article 40 de la Constitution.

EN BREF

A l'avenir, les syndiqués zurichois pourront déduire leur cotisation syndicale lors de l'établissement de leur déclaration de revenu, par analogie avec les déductions pour contribution aux organisations professionnelles accordées aux employeurs. C'est le tribunal administratif de ce canton qui en a décidé ainsi.

«L'armée, c'est comme l'amour ou la peine de mort: on y croit ou on y croit pas!» Cette considération se trouve en tête d'un éditorial d'Alain Fabarez consacré à l'achat des F-18 dans *L'Agefi*.

BANQUES

Images

(ag) Les banques suisses ont déploré la détérioration de leur image par grossissement de leur réputation de receleuses: de Marcos à Noriega, et peut-être Ceaucescu.

On leur donne volontiers acte que ces dépôts constituent une fraction très faible de leur chiffre d'affaires, et qu'elles ne vivent pas de cela.

Mais pourquoi, alors, une résistance aussi acharnée lorsque l'entraide judiciaire est accordée. Il ne s'agit plus d'une défense légitime pour que ne s'instaure pas un arbitraire, soumettant des clients quels qu'ils soient à l'insécurité des changements de régime. Mais, cette protection et ce respect du droit, l'Office fédéral de la police et le Tribunal fédéral y veillent. Dans le «gel» des avoirs Marcos, le Tribunal fédéral, tout en légitimant la mesure, s'est montré strict.

Alors la mauvaise image des banques commence quand l'utilisation de la procédure devient manœuvre retardataire.

Exemple. Le Crédit suisse fait recours

contre l'entraide judiciaire auprès du procureur public du canton. Ce dernier rejette le recours en s'appuyant sur la décision du Tribunal fédéral provoquée entre autres, une année plus tôt, par le Crédit suisse lui-même. Mais le Crédit suisse recourt à nouveau auprès du Tribunal fédéral, contre la décision du procureur zurichois s'appuyant sur la décision du Tribunal fédéral.

Et nous n'en sommes qu'à la phase de la remise des documents aux autorités judiciaires suisses, la transmission aux autorités philippines et la restitution des biens sont d'autres phases, elles aussi susceptibles de recours.

Certes cet acharnement procédurier est lié aussi à la complexité des dossiers, puisque le camouflage implique des sociétés-écrans, des prête-noms, des fondations, etc.

Mais c'est précisément cela qui est en jeu. Le marché gris (celui de la fraude, voire du blanchissage) utilise ces procédés-là.

Et les banques suisses tiennent à faire savoir que la place financière suisse reste pour leurs autres clients très sûre. Avant de se plaindre de la mauvaise image, ils devraient nous dire à qui ils veulent dédicacer le portrait.

nomique du pays. N'en jetez plus! Si, le Conseil fédéral tient dur comme fer à soumettre les taux d'intérêt à la surveillance des prix. Fort vent contraire donc pour les banques, confrontées à l'interventionnisme effréné du pouvoir fédéral et à l'incompréhension de l'opinion publique, alors qu'elles n'aspirent qu'à servir au mieux les mécanismes naturels de l'économie de marché. Si l'on peut se permettre un conseil désintéressé: l'image des banques aurait beaucoup à gagner si ces dernières renonçaient à jouer systématiquement les vierges violentées et admettaient franchement les erreurs commises, notamment leurs insuffisantes précautions lors du dépôt de sommes importantes et leur comportement cartellaire si peu conforme à l'esprit de concurrence qu'elles préconisent par ailleurs. A l'heure de l'Espace économique européen, il serait temps que les banques suisses acceptent la critique et surtout pratiquent l'autocritique plutôt que de construire des boucs émissaires. ■